

Le MASSIF du HAUT-FOLIN

Situé au sud du Morvan, entité granitique hercynienne au coeur de la Bourgogne et bastion nord-est du Massif Central, le Haut-Folin en constitue son massif le plus élevé.

Certes, les 901 m du Bois du Roi (où a été construit ce pylône rouge et blanc) paraissent bien plats à côté de sommets récents, ou même d'autres points du Massif Central situés plus au sud. Ils n'en représentent pas moins le toit de la région Bourgogne. Venant par la route de Nevers, on en aura une belle vue dans la descente après Château-Chinon. De nombreux autres endroits, l'antenne aidera le randonneur à s'orienter.

Mais peut-être, vous qui n'êtes jamais venu, ou vous qui "connaissez" déjà, vous posez-vous certaines questions, sur ce qui vous entoure ici.

A QUI APPARTIENT la FORET ?

A l'Etat, à la Caisse d'Epargne, et à quelques propriétaires privés.

a) La forêt domaniale de Saint-Prix couvre 1 072 ha. C'est là que l'on rencontre la majorité des peuplements résineux adultes. La plus grande partie -715 ha- fut rattachée à la couronne royale dès la mort de Charles le Téméraire (d'où le nom de bois du Roi). 300 ha devinrent propriété nationale en 1789.

Cette forêt couvre le secteur sud du massif ainsi que son sommet.

b) La forêt de la Caisse d'Epargne de Paris, gérée elle aussi par l'Office National des Forêts, recouvre le secteur nord (commune d'Arleuf). D'une surface de 1 695 ha, elle est actuellement en pleine reconversion, depuis son acquisition en 1957-1958.

c) Plusieurs propriétaires privés se partagent d'autres secteurs, notamment dans le quart nord-est et en périphérie.

Les RESINEUX sont-ils l'ESSENCE NATURELLE ?

Peu d'indices à l'heure actuelle permettent de douter. Et pourtant ! Songez qu'avant 1841, il n'y avait aucun résineux, et que la transformation organisée ne date que de 1871, soit un peu plus de 100 ans, ou encore d'une seule révolution forestière.

Longtemps, en effet, les forêts du Haut-Folin n'eurent pour mission, comme les autres bois du Morvan, que d'alimenter Paris en bois de chauffage. Le chêne, et surtout à cette altitude le hêtre, en constituaient les espèces essentielles. La mutation économique des débouchés du bois a entraîné la transformation progressive de ces forêts. Actuellement, le nouveau plan de gestion de la forêt de Saint-Prix, en cours de réalisation, réserve aux résineux la totalité de la superficie forestière. De gestion plus récente, les forêts de la Caisse d'Epargne, à l'aspect moins attrayant à l'heure actuelle, réservent aussi une part prépondérante aux résineux. En voici les pourcentages :

- 5 % feuillus,
- 31 % sapin pectiné,
- 36 % épicéa,
- 13 % douglas,
- 13 % sapin de vancouver (*Albis grandis*).

Alors, POURQUOI cette TRANSFORMATION ?

L'enrésinement du Morvan a fait couler beaucoup d'entre, et continuera d'en faire couler. Scientifiques, forestiers, écologistes, aménageurs, hommes politiques, chacun peut développer ses arguments, favorables ou défavorables à cette mutation. Si l'introduction systématique des résineux en Morvan, n'importe où, doit être combattue, certains endroits peuvent cependant en retirer des avantages, en s'entourant d'un certain nombre de garanties.

Pour la forêt du Haut-Folin, résumons brièvement les différents arguments :

- Tous les résineux n'ont pas les mêmes caractéristiques écologiques ; si l'épicéa s'est révélé depuis son introduction très acidifiant et stérilisant pour l'humus, il n'en va pas de même du sapin pectiné et peut-être du douglas, dont la jeunesse des plantations actuelles ne permet pas de conclusions définitives.

- Très mauvaise régénération du hêtre ; croissance longue et bois de qualité médiocre.

Alors pourquoi pas, comme le préconisent certains scientifiques, un mélange hêtres-résineux ? Que ces quelques lignes ne soient qu'un début de réflexion. Le problème entier reste posé. A chacun de s'informer, de se faire son propre jugement. Les conclusions à tirer ne seraient cependant valables que pour ce secteur géographique précis, et non généralisables à l'ensemble du Morvan.

Citons enfin quelques chiffres :

- 1 m³ de résineux est vendu actuellement sur pied entre 250 F et 300 F.

- 1 m³ de feuillus (bois de chauffage) traité en taillis, environ 5 F.

- Les acheteurs de grumes résineuses sont actuellement originaires des scieries du Rhône et de la Loire (vallée de l'Azergue notamment). L'implantation d'une telle unité de sciage en Morvan permettrait un développement économique local non négligeable.

Mais alors, tous les RESINEUX ne sont pas des SAPINS ? Il y a bien plusieurs ESPECES DIFFERENTES ? *****

Oui, bien sûr. Peut-être avec un peu d'habitude et de sens de l'observation, pourrez-vous de loin distinguer le sapin pectiné et l'épicéa. Là aussi, faites-vous vos propres critères. Les Douglas ne sont pas encore adultes, à de rares exceptions près. On note également quelques jeunes plantations de sapin de Vancouver.

Et les FEUILLUS ?

On en trouve encore, bien heureusement, dans certaines parcelles non

enrésinées, ou dans certaines coupes à blanc ; ce sont eux qui les premiers reprennent vie. Les principaux arbres et arbustes sont : le hêtre, le chêne sessile, le bouleau verruqueux, le châtaignier dans certains endroits, le sorbier des oiseleurs, le sorbier blanc, l'érable sycomore, le saule marsault, le framboisier... et dans les zones humides le frêne.

Et les FLEURS ?

Si l'été constitue bien entendu la meilleure période d'observation, même en hiver on saura en remarquer les composantes les plus communes :

- la myrtille tout d'abord, petit arbuste couvrant par endroit des surfaces entières. Les amoureux de confiture connaissent bien son abondance dans ce secteur,

- la canche flexueuse, grande herbe fine, verte sous couvert et encore plus abondante dans les coupes où elle jaunit rapidement,

- nombreuses fougères et mousses visibles aussi en hiver : blechnum (ou fougère peigne) ; fougère femelle et fougère mâle ; fougère aigle... ; hypnes, dicrane, leucobryum, polytric et sphaignes dans les endroits marécageux,

- en été, le rouge des digitales et épilobes recouvrent, avec le séneçon de Fuschs, les grands espaces coupés à blanc.

Quelques espèces particulières dans ce secteur marquent l'influence à la fois montagnarde et atlantique subie par le Morvan :

- la prénanthe pourpre, espèce liée aux hêtraies montagnardes et submontagnardes (Jura-Auvergne),

- la laitue de Plumier, espèce des montagnes atlantiques.

La CHASSE est-elle AUTORISÉE ? Quel GIBIER TROUVE-t-on ?

Le droit de chasse s'achète (ou se vend). En forêt domaniale de Saint-Prix, il appartient à une société de l'Ain. La société de chasse locale d'Arleuf détient celui des forêts de la Caisse d'Epargne. Il faut être actionnaire de ces sociétés pour chasser dans ces forêts.

On y pratique la chasse au gros gibier : sangliers, chevreuils, et à la sauvagine (renards, martres...) ; sur la neige il est quelquefois facile

d'en remarquer les différentes traces.

Y a-t-il BEAUCOUP de POISSONS ?

La truite est présente, parfois abondante. On ne trouve aucun autre poisson. La faune de ces ruisseaux est également pauvre (hyperacidité de l'eau). Notons que la pêche est interdite en forêt domaniale.

QUELLES ROCHES y TROUVE-t-on ?

Essentiellement des tufs, des granites et microgranites. Les tufs, reconnaissables à leur couleur grise, sans cristaux apparents (d'origine volcanique) sont les plus anciens. Ils correspondent à une première phase de plissement. Plus tard, au Namurien, les granites et microgranites sont venus recouper les tufs déjà en place. On trouve ainsi plusieurs zones de contacts bien visibles. Il suffit d'observer le lit d'un ruisseau pour constater l'hétérogénéité des granites du Haut-Folin : granites et microgranites à gros cristaux de feldspaths gris ou roses.

Des filons minéralisés existent aussi : outre le quartz, on trouve vers le sommet une ancienne exploitation d'assénopyrite mispickel.

Peut-on IMAGINER les CHANGEMENTS SUBIS par le PAYSAGE ? Quel était-il JADIS ?

Nous sommes effectivement ici face à un paysage modifié complètement depuis l'introduction des essences résineuses.

Mais celui qui aura pris le temps de randonner, ou simplement de consulter la carte, sera surpris par la présence en plusieurs endroits de maisons en ruine (la Goulette, Bois l'Abbesse, les Maçons, le Pavillon...) et par l'importance de certains chemins creux, d'origine ancienne et sans rapport avec l'exploitation forestière actuelle. Comme dans d'autres régions défavorisées, le paysage forestier s'est substitué au paysage agricole, l'a remplacé progressivement. La forêt avance sur les prés ; elle gagne les ha-meaux les plus isolés.

Voici le tableau de l'une de ces anciennes exploitations agricoles (La Goulette), tel que le raconte un habitant de Saint-Prix :

"Jusqu'en 1939-1941, il y a eu une exploitation agricole ; à présent, les bâtiments sont en ruines. La terre y est très pauvre et peu profonde (granitique-sableuse) et le climat rude.

"L'herbage y était très mauvais, pour parer à cela et l'époque aidant, les bêtes à cornes vivaient six mois de l'année dans les sous-bois, les six autres mois elles étaient à l'étable. Tous travaux s'effectuaient à la main. Le ravitaillement en fourrage se faisait à plusieurs kilomètres de la ferme et le transport était effectué par les vaches. Ce fourrage, il fallait le payer d'une façon ou d'une autre, et bien souvent cela se répercutait par des journées redevables (moissons, battages, transports).

"A cette époque, la neige arrivait plus tôt et il en tombait davantage qu'aujourd'hui. Il y avait des gelées tardives jusqu'en fin mai, et bien souvent en juin-juillet. Ils n'ont jamais récolté de haricots, de petits pois, car ils germaient trop lentement et finissaient par pourrir en terre. Pas de blé, terre trop pauvre. Les pommes de terre étaient bien souvent pour les sangliers ainsi que le blé noir (sarrasin) et l'avoine. Pour éviter ce fléau -les sangliers- il y a eu toutes espèces d'installations afin de faire fuir ces intrus : deux faux attachées en haut d'une perche que le moindre vent faisait tinter, roue à aubes qui faisaient retomber un maillet sur une tôle, etc... mais il arrivait qu'au bout de quelques temps les sangliers démolissaient ces engins.

"Les enfants allaient à l'école à Saint-Prix, à pied bien sûr. Il n'y avait pas de cantine et ils mangeaient sous le préau (châtaignes, pommes de terre cuites à l'eau, lard, crêpes de blé noir), en gros la nourriture de la maison, mise à part qu'elle était froide. Il n'y avait de la viande sur la table que lorsque le cochon était tué. Il était très vite mangé et bien souvent l'intervention du médecin aurait été nécessaire. Pour se rendre aux foires, il y avait Autun et Château-Chinon.

"Pendant la dernière guerre, la maison d'habitation a servi de refuge à quelques maquisards. Vers les années 50 environ, la propriété de la Goulette a été vendue à l'O. N. F. Tous les feuillus ont été abattus et la mise en résineux s'est effectuée!

Y at-il d'AUTRES SITES INTERESSANTS ?

Là aussi, l'intérêt variera en fonction de la saison.

Ainsi, en juin-juillet, on sera charmé par un puzzle coloré de zones bien distinctes. Les sombres futaies résineuses contrasteront avec l'aspect rayonnant des coupes aux grandes fleurs roses, rouges ou jaunes ; on trouve-

ra également par endroits des zones humides (prés marécageux ou tourbières) où l'abondance de l'eau ne fait que favoriser la floraison de nombreux végétaux caractéristiques et aux couleurs si avenantes et multiples (les Maçons, la Canche, le Bois du Roi...).

Enfin, vous ne serez pas déçus de consacrer une demi-journée à randonner dans les gorges de la Canche (balisage marron et blanc), où l'on peut remarquer, dans un paysage très encaissé, l'abondance de marmites de géants (cavité creusée au fond d'un torrent par des galets).

Sommes-nous dans le PARC NATUREL REGIONAL du MORVAN ?

Oui, peut-être en doutiez-vous ? Rien en effet ne matérialise le Parc Naturel Régional (ni barrière, ni porte d'entrée). Et pourtant, que de confusion encore largement répandue.

Le Parc Naturel Régional du Morvan n'est pas un espace clos. Il regroupe 64 communes, sur une superficie de 173 000 ha. Vézelay, Saulieu, Château-Chinon en constituent les hauts lieux régionaux les plus réputés. Le Haut-Folin est donc bien inclus dans ce périmètre, mais sans y présenter de "statut" particulier.

Pour dissiper aussi une idée couramment répandue, le Parc ne gère pas, ni d'une façon ni d'une autre, les forêts incluses dans son périmètre. Ce travail revient, comme dans toute autre zone, à l'Office National des Forêts pour les forêts domaniales ou les forêts soumises à ce régime (Caisse d'Epargne ici), aux exploitants forestiers pour les forêts privées.

Mais alors, à QUOI SERT le PARC ?

Créé en 1970, le rôle du Parc du Morvan a pour objectifs de revitaliser l'économie de la région (agriculture, forêts, commerce, artisanat, industrie), développer les activités de plein air et culturelles, protéger les sites et les paysages, favoriser l'accueil.

Financé conjointement par la région Bourgogne, les départements (Nièvre, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne) et l'Etat (ministère de l'environnement), il a contribué à la réalisation de nombreux équipements, d'actions d'animation et de développement. Il est actuellement géré par un syndicat mixte constitué de 101 membres (élus locaux, dont tous les maires des communes du Parc ou leurs représentants, et agents de l'administration) .